



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°1 du 12 décembre 2007
au Bulletin n°550 - ISSN : 1250-3509

MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS CONTRE «BASE-ELEVES»

**Nous pouvons
empêcher
la mise en place
de cette
application
porteuse
de dangers
pour les libertés
publiques**

L'action de chacune et de chacun d'entre nous va être déterminante pour empêcher la mise en place du logiciel de fichage et de contrôle des élèves et des familles.

Vous connaissez un ou des conseillers municipaux, le maire de votre commune ?

Prenez contact avec eux pour vérifier qu'ils ont bien reçu la lettre commune des organisations du 93 de la Ligue des Droits de l'Homme, de la FCPE, des DDEN, de la FSU, de la JPA et de la FOL.

Partout, demandons aux élus des conseils municipaux de voter des motions en conseil municipal contre la mise en place de «Base-élèves 1^{er} degré».

«Base-élèves» est présenté comme une application anodine, «un simple outil de gestion» alors que toutes les familles vont être fichées dans une même application... Pas de débat au parlement, pas de texte, pas de décret, pas de circulaire... rien ! Présentée il y a quatre ans comme une expérimentation, celle-ci se généralise sans même de vote dans les instances départementales (CDEN).

Notre devoir d'éducateurs, notre responsabilité de citoyens, nous oblige à ne pas laisser faire, alors ensemble, agissons ! Chacun(e) d'entre-nous doit s'assurer que les élus de sa commune sont informés de la situation !

**Ci-joint
Affiche
à mettre à la porte
de l'école**

Sommaire : p.1 : Mobilisation de toutes et tous contre «base élèves» - p.2 : La lettre commune de la Ligue des Droits de l'Homme, de la FCPE, des DDEN, de la FSU, de la JPA et de la FOL - p. 3 : La motion à proposer dans les conseils municipaux - p.4 : Pétition : Non à «Base élèves» - p.5 : Affiche : Non à Base Elèves

Directeur de la publication : F.COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : Snuipp93@wanadoo.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

Mobilisation contre l'utilisation du fichier «Base-élèves» dans les écoles

Depuis quelques années, le nombre de fichiers informatiques considérés comme indispensables par les autorités administratives est en constante augmentation dans notre pays alors même que les pouvoirs de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) ne cessent de se réduire notamment depuis 2004 avec la fin de l'obligation de soumettre à son avis les fichiers d'Etat.

Où, c'est justement en 2004 que le ministère de l'Education Nationale a décidé de mettre en place un nouveau système de saisie et de gestion informatique des données concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Ce fichier expérimenté dans un certain nombre de communes dont deux en Seine Saint Denis (Neuilly-Plaisance et Coubron) doit progressivement être généralisé sur l'ensemble du territoire.

Cette «Base élèves» concernera à terme tous les enfants quel que soit leur mode de scolarisation (écoles publique ou privée, enseignement par correspondance ou enfant recevant une instruction dispensée hors de l'école). «Base-élèves» aboutira à ce que tous les enfants, dès leur entrée à l'école soient «fichés» sur la base d'un numéro informatique (l'identifiant national élève) qui le suivra durant toute sa scolarité. Il est important de préciser qu'un autre logiciel dénommé SCONET existe déjà dans le second degré et pourrait fusionner avec «Base-élèves».

Toutes les données personnalisées concernant l'élève (difficultés scolaires, absentéisme, suivi médical, psychologique ou psychiatrique, situation de

sa famille, ...) seront saisies et accessibles par Internet avec un numéro d'identification. Le ministère avait assuré que toutes les précautions nécessaires concernant la confidentialité avaient été prises mais d'ores et déjà certains journalistes ont pu pirater certaines informations.

L'adoption de la loi dite «prévention de la délinquance» aggrave encore la suspicion à l'égard de «Base élèves» puisque cette loi autorise le maire à avoir accès aux données scolaires et à constituer un fichier à partir des informations fournies par la CAF et l'inspection académique.

*appel
départemental
conjoint
de la FSU,
de la Ligue
des droits
de l'Homme,
de la FCPE,
des DDEN,
de la FOL et
de la JPA*

Sous la pression d'un mouvement de protestation des enseignants, des parents d'élèves et d'un certain nombre d'organisations de défense des droits de l'Homme, le ministère a reporté la généralisation de la réforme à la rentrée 2008, voire 2009 et a supprimé de la base de données les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine.

C'est pourquoi constatant que la plupart des fichiers constitués par d'autres administrations ont été détournés de leurs objectifs initiaux de gestion pour se transformer en instrument de contrôle social et considérant que le fichage national des enfants n'apporte rien à la réussite des élèves et peut mettre en cause le respect de la vie privée des familles et le droit à la protection des données individuelles, **nous proposons à tous les maires de Seine Saint Denis de refuser de mettre en place cette «Base élèves» et de faire voter une motion en ce sens par leur conseil municipal.**

Motion à l'initiative

*de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH 93), de la FSU 93,
de la FCPE 93, des DDEN 93,
des associations complémentaires de l'école
(FOL 93, JPA 93)*

**en direction
des élus des conseils
municipaux
pour adoption par
les conseils
municipaux :**

***Nous refusons
la mise en place
d'un fichier
informatisé,
centralisé
et partageable.
L'expérimentation
du fichier
«base-élèves»
doit être arrêtée,
la phase de
généralisation ne
peut être poursuivie.***

La gestion des affaires scolaires relève de la responsabilité des municipalités. Actuellement, les services municipaux gèrent efficacement l'inscription des élèves dans les écoles publiques de la commune. Les fichiers informatisés mis en place contiennent exclusivement des données liées à l'état civil, au domicile et à l'inscription scolaire de l'enfant. Les échanges d'information entre services municipaux et écoles sont strictement encadrés et les données nominatives restent exclusivement au niveau territorial. Ils se limitent au strict nécessaire à l'intérêt des familles et des enfants.

Le ministère de l'éducation nationale a expérimenté un nouvel outil depuis 2004 et exige maintenant sa généralisation : le logiciel «Base-élèves». Cet outil est centralisé et il est partageable. La première des conséquences est la possibilité d'extraction des données (noms, adresses, dates de naissance, etc.) par des services autres que ceux qui ont saisi les données. Ces extractions pourraient se faire à des niveaux où l'on n'est plus seulement dans la gestion des élèves et de leurs besoins. Dans quel but ?

Les prises de position de la Ligue des Droits de l'Homme, des associations de parents d'élèves, des enseignants des écoles et la forte mobilisation de ces derniers, notamment des directeurs et directrices, pour lesquels certains ont connu des retraits de salaire suite à leur refus de renseigner cette application, a conduit le ministère à retirer les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine. Ces garanties n'en sont pas, car une fois l'application mise en place, les décisions politiques pourront évoluer et des informations concernant la vie des familles et des élèves pourront être renseignées et extractibles : absences des élèves, difficultés scolaires, résultats des évaluations, etc. Après le vote de la loi dite «de prévention de la délinquance», la possibilité de croisement avec d'autres fichiers comme ceux de la CAF et du ministère de l'intérieur n'est pas exclue.

La mise en place de «Base-élèves» pose un problème de libertés publiques, notamment en ce qui concerne le droit à la vie privée.

Nous refusons le fichage généralisé des élèves et de leurs familles. Le conseil municipal de la ville de décide de ne pas mettre en place «Base-élèves». Il demande au Maire de de se faire l'interprète de cette exigence et de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants et de transmettre à l'Education Nationale, une demande d'abandon du fichier informatique centralisé, *Base élèves*.



Pétition des enseignants et des parents d'élèves

NON à «Base-Elèves»

Nous refusons la mise en place d'un fichier informatisé, centralisé et partageable.

L'expérimentation du fichier «base-élèves» doit être arrêtée, la phase de généralisation ne peut être poursuivie.

Le ministère de l'éducation nationale a expérimenté un nouvel outil depuis 2004 et exige maintenant sa généralisation : le logiciel «Base-élèves». Cet outil est centralisé et il est partageable. La première des conséquences est la possibilité d'extraction des données (noms, adresses, dates de naissance, etc.) par des services autres que ceux qui ont saisi les données. Ces extractions pourraient se faire à des niveaux où l'on n'est plus seulement dans la gestion des élèves et de leurs besoins. Dans quel but ?

Les prises de position de la Ligue des Droits de l'Homme, des associations de parents d'élèves, des enseignants des écoles et la forte mobilisation de ces derniers, notamment des directeurs et directrices, pour lesquels certains ont connu des retraits de salaire suite à leur refus de renseigner cette application, a conduit le ministère à retirer les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine. Ces garanties n'en sont pas, car une fois l'application mise en place, les décisions politiques pourront évoluer et des informations concernant la vie des familles et des élèves pourront être renseignées et extractibles : absences des élèves, difficultés scolaires, résultats des évaluations, etc. Après le vote de la loi dite «de prévention de la délinquance», la possibilité de croisement avec d'autres fichiers comme ceux de la CAF et du ministère de l'intérieur n'est pas exclue.

La mise en place de «Base-élèves» pose un problème de libertés publiques, notamment en ce qui concerne le droit à la vie privée.

Nous refusons le fichage généralisé des élèves et de leurs familles.

Nous exigeons de l'Education Nationale l'abandon du fichier informatique centralisé «Base élèves»

Ecole..... Ville.....

Enseignants (Nom-Prénom)	Parents (Nom-Prénom)	Signature



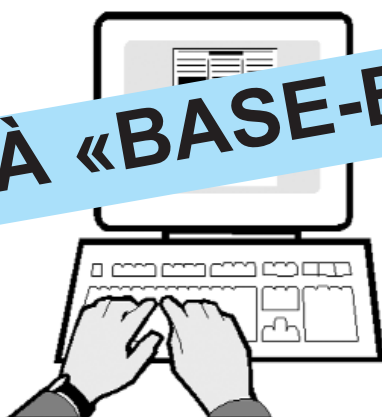
SNU.ipp 93/FSU



F.S.U. 93

**Parents,
on fiche vos enfants,
ne vous en fichez pas !**

NON À «BASE-ELEVES»



Base-Elèves qu'est-ce que c'est ?

Un logiciel qui aboutira à ce que tous les enfants, dès leur entrée à l'école soient «fichés» sur la base d'un numéro informatique (l'identifiant national élève) qui le suivra durant toute sa scolarité.

Toutes les données personnalisées concernant l'élève (difficultés scolaires, absentéisme, suivi médical psychologique ou psychiatrique, situation de sa famille, ...) seront saisies et accessibles par Internet avec un numéro d'identification. Le ministère avait assuré que toutes les précautions nécessaires concernant la confidentialité avaient été prises mais d'ores et déjà certains journalistes ont pu pirater certaines informations.

L'adoption de la loi dite prévention de la délinquance aggrave encore la suspicion à l'égard de «Base-élèves» puisque cette loi autorise le maire à avoir accès aux données scolaires et à constituer un fichier à partir des informations fournies par la CAF et l'inspection académique.

**Signez la pétition pour
refuser la mise en place et
obtenir des Maires de
Seine Saint Denis qu'ils se
prononcent dans ce sens
au Conseil Municipal.**



***Nous refusons le fichage généralisé
des élèves et de leurs familles.***

**à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme 93, la FCPE 93,
des DDEN 93, la FOL 93, la JPA 93**